



Accusé à tort de vol par des retours de complaisance

Par **Steevie**, le **25/03/2010** à **14:20**

Bonjour, rn rn rn Je suis accusé à tort de vol. J'ai été convoqué lundi soir dans le bureau de ma responsable régionale qui m'accuse d'avoir fait des "retours de caisse de complaisance" et m'a mis immédiatement en mise à pied conservatoire mais je n'ai absolument rien fait. Depuis l'ancien responsable du magasin qui a été muté dans un autre (l'actuel étant en congés maladie depuis au moins 1 mois) me tient informé ainsi que le responsable adjoint car ils ont été convoqués. Ils auraient établi un dossier de 3000-4000€ de vol contre moi et je serai présent à chaque fois. Ils disent qu'ils vont engager des poursuites judiciaires contre moi car mon nom apparaît informatiquement sur ces retours de caisse. Le problème c'est que tout le monde a mon code et notamment des CDD. De plus si j'avais volé une telle somme elle m'aurait forcément servie, hors je n'ai absolument rien acheté, je vais être papa d'ici 3 semaines grand maximum et les seuls achats que nous aurions pu faire avec ma conjointe sont tous justifiés (je peux fournir tous nos relevés de comptes), nous ne sommes pas partis en vacances et je suis presque à 0 en fin de chaque mois. Je suis convoqué la semaine prochaine le 31/03 je veux exiger des vidéos pour vérifier qui était en caisse lorsque ces retours en eu lieu mais je ne sais pas si cela est possible et vérifier avec mes plannings papiers et leurs planning informatiques car c'est impossible. J'ai même envoyé un message à la responsable pour lui dire que j'avais pu faire des erreurs et rattraper des écarts caisse avec un retour comme l'ont déjà fait d'ailleurs mes responsables. Un d'eux a d'ailleurs indiqué que sur l'un des retours à mon nom c'est lui qui l'avait fait car un CDD utilisait mon code à ce moment là et avait un trop important écart de caisse ! De plus, il faudrait vraiment être fou pour voler et rentrer son code personnel à chaque fois ! Comment puis-je me sortir de cette situation ?

Par **pepelle**, le **29/03/2010** à **14:29**

Bonjour rnAttendez de voir comment va se passer l'entretien. J'espère que vous vous êtes bien fait accompagner pour cet entretien